

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

EUR 46/041/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 352/02 (EUR 46/066/02 du 4 décembre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE RENVOI FORCÉ / CRAINTES DE TORTURE

**FÉDÉRATION DE RUSSIE / Mannopjon Rakhmatoullaïev (h), 53 ans
OUBÉKISTAN**

Londres, le 21 juillet 2004

Mannopjon Rakhmatoullaïev, ressortissant ouzbek, a été enlevé chez lui, dans la Fédération de Russie, le 21 juillet. Si, comme on le craint, les hommes qui l'ont kidnappé agissaient sur l'ordre des autorités ouzbèkes, il pourrait être renvoyé à tout moment en Ouzbékistan, où il risquerait de subir des actes de torture.

Mannopjon Rakhmatoullaïev, installé en Russie depuis de nombreuses années, a été arrêté en octobre 2002 après que les autorités ouzbèkes eurent demandé son renvoi en Ouzbékistan. On sait aujourd'hui qu'il a été libéré en août ou septembre 2003, car les autorités russes ont refusé de le livrer à l'Ouzbékistan. Il a ensuite pu rentrer chez lui, à Marks. Mannopjon Rakhmatoullaïev était imam à la mosquée de cette ville. Après sa libération, il a demandé la nationalité russe, mais il attend toujours qu'une décision soit prise à ce sujet.

Le 21 juillet, dans la matinée, trois hommes masqués circulant à bord d'une voiture de couleur blanche se sont présentés au domicile de Mannopjon Rakhmatoullaïev. Ils ont frappé l'homme et son épouse à plusieurs reprises et ont poussé l'imam dans le véhicule, sans se présenter ni dire où ils l'emmenaient. L'avocat de Mannopjon Rakhmatoullaïev s'est renseigné sur le sort de son client plus tard dans la journée, mais les autorités régionales ont indiqué qu'elles n'avaient pas reçu de nouvelle demande d'extradition de la part des autorités ouzbèkes.

Celles-ci ont accusé Mannopjon Rakhmatoullaïev d'« extrémisme religieux », de « tentative de renversement de l'ordre constitutionnel de l'Ouzbékistan » et de « détention d'armes à feu ». Les personnes qui le défendent soutiennent que ces accusations sont dénuées de tout fondement et qu'il s'agit d'une affaire politique.

Selon le directeur du département Asie centrale du Centre russe « Mémorial » de défense des droits humains, basé à Moscou : « Le danger auquel il pourrait être confronté en Ouzbékistan est bien réel. Rivajiddine Rakhmonov, le gendre de Rakhmatoullaïev, a été enlevé en Russie l'année dernière puis jugé en Ouzbékistan cette année, au mois de janvier ». On pense que Rivajiddine Rakhmonov est emprisonné en Ouzbékistan aujourd'hui. Lui aussi avait été accusé d'« extrémisme religieux », et les autorités russes avaient refusé de le livrer à l'Ouzbékistan. Ce résident de la Fédération de Russie avait été appréhendé en mai 2003. Le jour de sa remise en liberté, en juillet 2003, il a « disparu ». Par la suite, on a découvert qu'il était détenu en Ouzbékistan.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a recensé de nombreux cas de personnes renvoyées contre leur gré en Ouzbékistan à la demande des autorités de ce pays, et qui ont par la suite été victimes d'actes de torture ou condamnées à mort puis exécutées.

L'Ouzbékistan a arrêté et incarcéré des milliers de personnes sur la base d'accusations d'« extrémisme religieux ». Parmi elles figurent des membres avérés ou présumés de congrégations islamiques indépendantes, de partis et de mouvements d'opposition islamistes ou laïcs interdits, ainsi que leurs proches. Amnesty International a reçu des informations persistantes selon lesquelles de nombreuses personnes appréhendées ont été torturées par la police, qui cherchait à leur extorquer des « aveux ». De lourdes peines, notamment des condamnations à mort, ont été prononcées à l'issue de procès qui n'avaient manifestement pas satisfait aux règles d'équité les plus élémentaires.

La Russie est partie à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui interdit le renvoi forcé d'une personne vers un autre Etat où il y a des motifs sérieux de croire qu'elle risque d'être soumise à la torture. Par ailleurs, en devenant membre du Conseil de l'Europe, la Russie s'est engagée à ne pas renvoyer une personne, quelle qu'elle soit, dans un pays où elle pourrait être torturée ou exécutée.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Mannopjon Rakhmatoullaïev, résident de la ville de Marks, dans la région de Saratov, qui a été enlevé par trois hommes masqués le 21 juillet 2004 ;

– exhorte les autorités à prendre des mesures immédiates pour retrouver cet homme et à faire le nécessaire pour qu'il ne soit pas renvoyé en Ouzbékistan, où il risquerait d'être soumis à des mauvais traitements, voire des actes de torture ;

– rappelez aux autorités les obligations qui incombent à la Russie en tant que membre du Conseil de l'Europe et en vertu de traités du droit international auxquels elle est partie.

APPELS À :

**Procureur général de la Fédération de Russie
(Vladimir Oustinov) :**

Rossiyskaya Federatsiya, 103793 g. Moskva K-31
Ul. B. Dimitrovka, d15a
Prokuratura Rossiyskoy Federatsii Generalnomu prokuroru
USTINOVU V.
Fédération de Russie
Fax : +7 095 292 88 48
Formule d'appel : *Dear Procurator General, / Monsieur le*
Procureur général,

**Directeur du Service des extraditions au sein du
Département des affaires juridiques internationales du
Bureau du procureur général
(Sergueï Gorlenko) :**

Rossiyskaya Federatsiya
103793 g. Moskva K-31
Ul. B. Dimitrovka, d.15a
Prokuratura Rossiyskoy Federatsii
Otdel ekstraditsii Mezhdunarodno-pravovogo upravleniya
Nachalniku GORLENKO S.
Fédération de Russie
Fax : +7 095 292 85 62 / 292 28 48
Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur le Directeur,*

COPIES À :

Présidente du Comité présidentiel des droits humains de la Fédération de Russie (Ella Pamfilova) :

Rossiyskaya Federatsiya
103132 g. Moskva
Staraya ploshchad, d 8/5, pod 3
Predsedatelnitse Komissii po pravam cheloveka pri Prezidente
PAMFILOVOY Elle
Fédération de Russie
Fax : +7 095 206 4855

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Fédération de Russie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 1^{er} SEPTEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*